

Projet d'école primaire sur la rue des Tours

Foire aux questions (FAQ)



Si vous n'avez pu assister à la soirée d'information du 18 septembre 2019, cette page vous permettra de mieux comprendre les raisons incitant la Commission scolaire des Chênes à prévoir la construction d'une école primaire sur la rue des Tours.

Enfants et école primaire

- *Existe-t-il des prévisions ou des statistiques sur la clientèle scolaire ou préscolaire?*

Oui, la Commission scolaire des Chênes détient ce type d'information afin de planifier les besoins en classes pour la clientèle scolaire selon son évolution. D'ailleurs, elle travaille présentement avec la Ville de Drummondville pour les projections démographiques selon les nombreux projets domiciliaires en cours sur le territoire.

- *Y a-t-il assez d'enfants pour justifier le besoin d'une nouvelle école dans ce secteur?*

Oui, le nombre d'enfants dans ce secteur justifie pleinement la construction de cette nouvelle école. Dans les faits, il faut considérer le nombre d'enfants vivant dans ce secteur, mais aussi le ratio maître/élève fixé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- *Sait-on combien de classes cette école comportera?*

Le nombre de classes se ventile de la façon suivante : 3 classes de maternelle, 18 classes pour le primaire et 3 classes de maternelle pour les enfants de 4 ans.

- *Si cette école n'était pas construite ou si le projet était reporté, où iraient les enfants de ce secteur?*

Nous ne pouvons considérer d'autres écoles du secteur pour accueillir cette nouvelle clientèle, puisque ces écoles sont déjà utilisées au-delà de leur capacité d'accueil. La Commission scolaire des Chênes cherche à éviter de déplacer les élèves (par transport scolaire) vers différentes écoles sur le territoire qu'elle dessert.

- *Est-ce envisageable d'agrandir les écoles existantes dans ce secteur au lieu d'en construire une nouvelle?*

Non, car les sites des écoles actuelles qui sont les plus rapprochées n'offrent pas l'espace suffisant pour répondre aux besoins d'espaces nécessaires pour la cour d'école et le stationnement du personnel additionnel. De plus, la capacité portante du sol n'est pas suffisante pour permettre l'ajout d'étages aux écoles.

- *Qu'en est-il de la rumeur d'une école secondaire adjacente à cette école?*

Cette rumeur est fautive. Le site retenu pour la nouvelle école secondaire se trouve sur le territoire de Saint-Nicéphore.

- *Depuis quand l'analyse du projet de l'école sur la rue des Tours a-t-elle débuté?*

C'est à l'automne 2018 que la Commission scolaire des Chênes a demandé formellement à la Ville s'il était possible de se porter acquéreur d'un terrain pouvant répondre à ses besoins. Elle avait commencé à analyser la nécessité d'implanter une école dans ce secteur en 2009-2010, mais les trois autres écoles primaires étaient considérées comme plus urgentes selon la planification des besoins en desserte du territoire.

- *Quand cette école sera-t-elle ouverte?*

Compte tenu des nombreuses étapes à franchir pour sa construction, cette école accueillera ses premiers élèves pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

- *Pourquoi tenir une telle rencontre d'information en 2019 si l'école n'ouvre que dans deux ans?*

Le souhait de la Commission scolaire des Chênes et de la Ville de Drummondville est de mener une démarche d'information auprès de la population de ce secteur avant que ne soit initiée la démarche de changement de zonage. Ainsi, il est possible d'obtenir des commentaires et des remarques qui permettraient sans doute de bonifier le projet de construction de cette école et, de ce fait, certains aspects du Règlement de zonage.

Choix du site

- *Quels sont les critères pour le choix du site?*

Les sites pouvant accueillir une école primaire doivent être localisés de façon à permettre une circulation facile et sécuritaire des marcheurs vers l'école dans un rayon de 1,6 km pour le scolaire et de 0,8 km pour le préscolaire. Ils doivent permettre d'assurer une complémentarité avec les sites d'écoles existantes. Enfin, ils doivent aussi suggérer une superficie suffisamment grande pour accueillir une nouvelle école et être situés à proximité des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout.

- *D'autres sites ont-ils été considérés pour la construction de cette école?*

Oui, cinq autres sites ont été évalués, mais ils ne répondaient pas aux critères de localisation optimale pour la desserte de la clientèle scolaire visée. De plus, la plupart des sites considérés n'étaient pas de propriété municipale. Or, il importe de préciser ici que les municipalités au Québec sont tenues de céder aux commissions scolaires les terrains devant accueillir de nouvelles écoles.

- *Où se trouve le site de la future école?*

Il s'agit du lot 6 304 666, qui est situé sur le côté nord-ouest de la rue des Tours, à l'intersection (future) de la rue Morse, soit de l'autre côté de la rue où l'on retrouve une ressource intermédiaire.

- *Quelle est la superficie du site de cette nouvelle école?*

Le lot créé pour la nouvelle école est d'une superficie de 28 000 mètres carrés (301 400 pieds carrés).

- *Qu'en est-il de la portion de terrain excédentaire qui ceinture le lot visé pour l'implantation de l'école?*

C'est la portion excédentaire du lot retenu pour le site de l'école ayant fait l'objet d'une étude de potentiel archéologique. Le ministère de la Culture et des Communications exige que de telles études soient menées en lien avec un lot établi. Ce lot est donc excédentaire à la superficie requise par la Commission scolaire des Chênes.

- *Quels sont les avantages qu'offre ce site pour le projet de l'école?*

Surtout sa localisation centrale par rapport au territoire à desservir. Deux quartiers importants se sont développés au cours des dernières années dans ce secteur, soit le projet Marconi et le projet Le Vigneron. L'arrivée de familles avec enfants dans cette partie du territoire de la ville contraint la Commission scolaire des Chênes à construire une nouvelle école, à l'instar des trois autres écoles primaires construites depuis 2011, l'école aux Quatre-Vents, l'école à l'Orée-des-Bois et l'école du Sentier. De plus, ce site est facilement accessible à partir du boulevard Saint-Joseph. Il fait aussi en sorte que les élèves n'auront généralement pas à traverser cette artère pour se rendre de leur domicile à leur école.

Une future consultation sera menée par la Commission scolaire des Chênes pour le redécoupage des territoires pédagogiques.

- *Le site a-t-il fait l'objet d'évaluations au chapitre de l'environnement?*

Oui, l'évaluation environnementale et l'évaluation du potentiel archéologique ont été menées, et le site retenu ne présente aucune contrainte en ce sens.

- *Ce projet risque-t-il d'affecter le couvert forestier de la ville?*

Seulement sur une petite partie, car une bonne portion du site retenu n'est pas boisée.

- *Cette école risque-t-elle d'occasionner des inconvénients pour les citoyens du secteur?*

Pas vraiment, car le site retenu n'est pas contigu à des terrains résidentiels et il se trouve du côté opposé au quartier que constitue le projet Marconi. Il se trouve également à au moins 90 mètres du plus proche terrain de la rue des Trois-Maisons et entre le prolongement vers le nord des rues Morse et Bell. Il constitue donc un îlot institutionnel en soi.

- *Le site est-il présentement desservi par les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout sanitaire?*

Présentement, il ne l'est pas, mais il sera desservi par les infrastructures municipales au moment de sa construction.

- *Le site sera-t-il desservi par le gaz naturel?*

Les nouvelles constructions d'école n'utilisent plus de combustible fossile et tentent de diminuer au maximum la production de gaz à effets de serre.

- *Cette nouvelle école va-t-elle générer plus de circulation dans le secteur?*

Oui, mais pas nécessairement une circulation importante, car il s'agira en grande partie d'une clientèle scolaire de marcheurs, soit des écoliers qui pourront se rendre à l'école à pied ou à vélo. D'ailleurs, on retrouve une piste cyclable le long du boulevard Saint-Joseph et sur la rue des Tours. C'est un autre avantage qu'offre ce site pour une clientèle de marcheurs.

- *Quel sera le corridor de déplacements pour le transport scolaire?*

Ce point sera travaillé ultérieurement, à la suite du plan d'implantation de l'école, en collaboration avec la Ville et le comité consultatif de transport de la Commission scolaire des Chênes.

- *Y aura-t-il un débarcadère en alcôve devant l'école pour assurer la libre circulation des autos sur la rue des Tours?*

Oui, c'est prévu qu'il y en ait un pour la desserte en autobus scolaires.

- *Où sera situé le stationnement des véhicules du personnel administratif et du personnel enseignant?*

Le tout sera évalué en fonction de l'implantation de l'école et des accès routiers.

- *Y aura-t-il des élèves qui devront traverser le boulevard Saint-Joseph pour se rendre à la nouvelle école?*

Non, aucun élève ne sera appelé à traverser le boulevard Saint-Joseph pour se rendre à la nouvelle école.

- *Connaît-on déjà la façon dont sera implantée l'école sur le site ainsi que les détails architecturaux du projet?*

Non, pas pour l'instant, puisque les démarches quant à la programmation de ce projet seront initiées seulement dans quelques semaines en compagnie des professionnels liés au dossier (ingénieurs, architectes, etc.).

- *Le terrain de l'école sera-t-il clôturé et y aura-t-il aménagement d'une zone tampon?*

Le site de l'école sera clôturé et la zone tampon sera aménagée en fonction des espaces disponibles une fois l'implantation complétée.

- *L'école sera-t-elle construite en prévoyant une phase d'agrandissement? Si tel est le cas, pour combien de classes et d'élèves additionnels?*

Il est possible de prévoir une construction en fonction de quatre à six classes supplémentaires.

- *Un parc sera-t-il aménagé sur le terrain de l'école?*

C'est une hypothèse que la Commission scolaire des Chênes évaluera, à l'instar des parcs-écoles que l'on retrouve sur le territoire de Drummondville.

- *La Commission scolaire des Chênes rendra-t-elle le gymnase de cette école accessible à la population pour des activités sportives et récréatives les soirs de semaine et les fins de semaine?*

Oui, dans la mesure où le gymnase fera partie du protocole entre la Commission scolaire des Chênes et la Ville.

- *La piste cyclable sera-t-elle relocalisée du côté opposé de la rue des Tours?*

C'est une hypothèse que la Ville analysera pour favoriser le transport actif.

Réglementation municipale

- *Quel est le zonage actuel du site?*

Le terrain de cette future école est situé dans la zone résidentielle H-902 qui autorise présentement les usages de type unifamilial isolé seulement. Une modification de zonage est donc requise pour autoriser l'usage « école primaire » en question. La Ville compte limiter ce changement de zonage aux usages suivants : école primaire et garderie. La Ville procédera aussi à une modification de son plan d'urbanisme pour que le plan des grandes affectations soit ajusté pour le site de l'école. Enfin, la Ville compte prévoir, pour ce site, un règlement de contrôle architectural (Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)).

- *Quelles sont les prochaines étapes dans ce dossier?*

L'une des prochaines étapes consiste à amorcer dès cet automne le processus de changement de zonage. Un avis de motion sera donné, puis un premier projet de règlement sera adopté. Lors de la séance suivante du conseil municipal, une assemblée publique de consultation sera tenue pour répondre aux questions des citoyens présents ou pour accueillir leurs commentaires.

- *Peut-on s'opposer à ce projet de changement de zonage?*

Non, car depuis 2017, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit des dispositions pour exempter de tels projets d'équipements collectifs de l'approbation des personnes habiles à voter.

Effectivement, une modification de la loi provinciale prévoit dorénavant que les habitations destinées à des personnes ayant besoin d'aide, de protection et de soins, de même que les équipements collectifs relatifs aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture ou des sports et des loisirs ne sont plus assujettis à un tel processus.

Questions additionnelles

Pour toute question additionnelle relativement à ce projet, nous vous invitons à communiquer avec M. Bernard Gauthier, secrétaire général et directeur adjoint, du Service des communications de la Commission scolaire des Chênes, par téléphone au 819 478-6700, poste 6796, ou par courriel à bernard.gauthier@csdeschenes.qc.ca.